

Rome le 1^{er} Janv. 1811.

63

M. le Ministre de l'Intérieur
de l'Emp.

M. le

J'ai eu l'honneur de répondre le 18. 9^{br} à la lettre de
V. E. Du 1^{er} Du même mois, par la quelle Elle m'in-
struisoit de son arrêté qui fixe la ^{durée} durée du Sésionat à
l'École de Rome. à 4 ans p. les 2 premiers
flattr & à 3. p. les 2 autres.

Cet arrêté s'étendant aux anciens Pensionnaires comme
à ceux à Venise j'ai soumis à V. E. quelques observations
sur le sort de ceux particulièrement dont qui d'après
cette nouvelle disposition auroient fini leur temps depuis plus
de 1^{er} Janv. et qui ne pourroient s'attendre à cette interrup-
tion subite dans le cours de leurs travaux.

J'ai en outre exposé à V. E. que l'Etat pressenti de la
difficulté de l'École, ou l'Equilibre ne pourroit se rétablir
que dans le cours de 1811. par l'effet d'un moindre
nombre de Pensionnaires, l'Exécution de l'arrêté de V. E.
exigeroit un supplément momentané de fonds pour pouvoir
acquiescer ceux qui devroient partir et aux quels j'aurois à
payer à la fois leur Pension & leurs frais de Voyage.
L'année qui vient d'écouler ayant été surchargée
comme la précédente, la Dépense de 1810 (ainsi qu'on
le verra par le Compte) excédera la Recette à peu près
comme en 1809.

Je prie V. E. de se faire mettre sous les yeux
ma lettre du 18. 9^{br} que M. le D^{ns} Deschamps de
Chargea de lui transmettre en appuyant son système.

L'arrivée des nouveaux Pensionnaires et l'indécision ou
je me trouve relativement à ceux qui ont actuellement 4
années de Sésionat, me mettoient dans un extrême
embarras si V. E. ne me feroit connaitre bientôt sa
résolution définitive.